

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 28 mars 2024

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Denis, M. Sadi, M. Taïbi, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Denis
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Paul donnant pouvoir à M. Dallier
M. Martin S. donnant pouvoir à M. Chabani
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Duprey, Mme Laroche, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet



Délibération n° 15-01 du 28 mars 2024

PROJET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE À L'HÔPITAL DE MITSAMIOULI (COMORES) – REMBOURSEMENT PAR L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT (INRAE) D'UNE SUBVENTION

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n°97-VI-02 du 24 juin 1997, relative à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de coopération décentralisée et de paix,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°15-2 relative au reversement de subventions pour la mise en œuvre du projet d'assainissement à l'hôpital de Mitsamiouli (Union des Comores),

Vu la convention de financement FICOL N° CKM1109 01 T du 2 juin 2020 avec l'Agence française de développement,

Vu la convention avec le Gouvernorat de l'Île autonome de Ngazidja, l'hôpital de Mitsamiouli, l'Institut national de recherche pour l'agriculture et l'alimentation (INRAE), le Rassemblement des Mitsamiouliens (RASMI), le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) et Initiative développement approuvée par sa délibération n°7-1 du 21 janvier 2021,

Considérant que l'Agence française de développement (AFD) et le comité de pilotage du projet décide d'engager la réorientation du projet et d'abandonner l'objectif de réaliser une station d'épuration par filtre planté végétal,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,



après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de percevoir la somme de 80 000 euros de l'Institut national de recherche pour l'agriculture et l'alimentation (INRAE), en tant que remboursement de la part de subvention versée dans le cadre du projet FICOL N° CKM1109 01 T avec l'agence de développement (AFD).

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.